



Recherche en bref

Utilité des éléments de l'Évaluation des facteurs statiques (EFS) pour les délinquants autochtones

MOTS-CLÉS : *évaluation du risque, évaluation des facteurs statiques, réincarcération, délinquants autochtones*

Pourquoi nous avons effectué cette étude

L'évaluation des facteurs statiques (EFS), l'une des composantes du processus d'évaluation initiale des délinquants (EID), est fondée sur les antécédents criminels et la gravité des infractions des délinquants. Des recherches connexes menées au sein de la même population que celle visée par la présente étude ont montré que la cote globale de risque de l'EFS fonctionne comme prévu pour les délinquants autochtones, mais pas aussi bien qu'avec les délinquants non autochtones. Cette constatation nous amène à effectuer un examen plus approfondi pour comparer les cotes obtenues par les délinquants autochtones et les délinquants non autochtones à ces indicateurs et déterminer dans quelle mesure ces indicateurs sont liés aux résultats dans la collectivité.

Ce que nous avons fait

Nous avons examiné tous les délinquants sous responsabilité fédérale qui ont été mis en liberté pour la première fois entre le 1^{er} avril 2006 et le 21 mars 2008, qui ont commencé à purger leur peine en 1997 ou plus tard, et pour qui une EFS a été effectuée. Cette population comptait 1 500 délinquants autochtones et 6 684 délinquants non autochtones.

Les indicateurs des sous-échelles de l'EFS, Dossier des antécédents criminels (DAC) et Dossier sur la gravité des infractions (DGI), ont été examinés. Les résultats englobaient les révocations sans nouvelle infraction dans les 8 mois suivant la mise en liberté (afin de voir à ce que l'on dispose d'un échantillon de taille adéquate de même que de données de suivi pendant la période où les délinquants sont sous surveillance dans la collectivité; $n = 1\ 400$ délinquants autochtones et 6 423 délinquants non autochtones), ainsi que les réincarcérations avec une nouvelle infraction et les réincarcérations avec une nouvelle infraction avec violence dans les cinq ans suivant la mise en liberté.

Parfois, une série d'éléments oui/non de l'EFS servaient à évaluer le même concept (p. ex., durée de la peine actuelle). Ils ont donc été regroupés sous un seul indicateur aux fins d'analyse, et les cotes pour les indicateurs inclus ont été additionnées. Cela signifie que le nombre total d'indicateurs utilisés aux fins d'analyse était plus petit que le nombre total des indicateurs oui/non à l'EFS.

Ce que nous avons constaté

Les délinquants autochtones ont obtenu une cote plus élevée que les délinquants non autochtones à 25 des 26 indicateurs du DAC et à 50 des 61 indicateurs du DGI. La grande majorité des indicateurs du DAC étaient liés aux résultats dans la collectivité (révocations, réadmission avec une infraction, réadmission avec une infraction avec violence), tandis qu'une

minorité des indicateurs du DGI étaient liés de façon positive aux résultats. Parmi les indicateurs du DGI qui étaient liés aux résultats pour les délinquants autochtones, les indicateurs de nouvelle infraction étaient davantage liés aux révocations, tandis que les indicateurs de la peine actuelle étaient davantage liés aux réadmissions avec une infraction avec violence.

Malgré l'excellent rendement global des indicateurs du DAC, 10 des 26 indicateurs avaient un lien plus étroit avec les révocations chez les délinquants autochtones que chez les délinquants non autochtones. De la même façon, chez les délinquants autochtones, 8 des 14 indicateurs du DAC avaient un lien plus faible avec une réadmission avec une infraction et avec une infraction avec violence, respectivement. Selon les résultats, entre 11 et 15 des 61 indicateurs du DGI avaient un lien plus étroit avec les résultats pour les délinquants autochtones.

Ce que cela signifie

Les délinquants autochtones ont davantage d'indicateurs de risque statique à l'EFS que les délinquants non autochtones. Les indicateurs de la sous-échelle DAC de l'EFS semblent bien fonctionner pour les délinquants autochtones, tandis que la plupart des points de la sous-échelle DGI ne sont pas liés aux résultats dans la collectivité. Ce dernier résultat n'est pas surprenant, car le DGI n'est pas conçu pour prévoir des résultats (son but premier étant d'évaluer la portée des infractions et les dommages causés aux victimes). Également, plusieurs indicateurs du DAC ne sont pas liés aussi étroitement aux résultats pour les délinquants autochtones qu'ils le sont pour les délinquants non autochtones. Une meilleure compréhension de ces constatations pourrait être obtenue grâce à la mise en contexte des antécédents culturels et sociaux particuliers des délinquants autochtones.

Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez consulter la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez aussi visiter la section [Publications de recherche](#) pour obtenir une liste complète des rapports et des résumés d'une page.

Préparé par : L. Maaïke Helmus et Bronwen Perley-Robertson